

Date de dépôt : 9 juin 2009

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de M. Fabiano Forte : suppression de la loi sur la fonction d'architecte cantonal (L 5 3) : quelle consultation ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 18 mai 2009, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

En réponse à l'IUE 717 déposée le 18 février 2009, le Conseil d'Etat annonce vouloir déposer un projet de loi visant à supprimer la L 5 3 (loi sur la fonction d'architecte cantonal).

Ma question est la suivante :

Le Conseil d'Etat envisage-t-il de consulter la Fédération des associations d'architectes et d'ingénieurs de Genève, ou tout autre organisme, avant le dépôt de ce projet de loi ?

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

En conclusion de sa réponse à l'IUE 717, le Conseil d'Etat écrivait effectivement qu'il entendait proposer prochainement au Grand Conseil d'abroger la loi sur la fonction d'architecte cantonal.

Cette proposition apparaissait comme la conséquence logique des explications fournies concernant le fait que, depuis l'adoption de cette loi en novembre 1995, le Conseil d'Etat en avait différé l'entrée en vigueur.

Compte tenu de la nature des raisons invoquées, ainsi que du fait que la position de la Fédération des associations d'architectes et d'ingénieurs de Genève est connue, le Conseil d'Etat n'envisage pas, en l'état, de procéder à une consultation avant le dépôt de ce projet de loi.

La nomination d'un architecte cantonal dépend fondamentalement de la possibilité de s'assurer les services d'une personnalité aux compétences et à la crédibilité incontestées. Si une telle « perle rare » devait manifester sa disponibilité, le Conseil d'Etat serait prêt à examiner son engagement, dans le cadre d'un cahier des charges à préciser.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert HENSLER

Le président :
David HILER